



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 62-2013**
Séance du 17 décembre 2013

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement pour la construction d'un Agorespace
à l'école du Pré-du-Camp

Vu le rapport rendu par les responsables de service relatif à une réflexion menée sur les besoins, en fonction des publics cibles, dans les espaces publics,

vu la possibilité de construire un Agorespace sur le terrain situé à l'arrière de la salle d'éducation physique de l'école du Pré-du-Camp, afin de permettre à la jeunesse de jouer au football ailleurs que dans la cour du Locados, lieu peu adéquat pour ce genre d'activité,

vu la diversité de pratiques sportives qu'offre un Agorespace, ne péjorant ainsi pas les actuels joueurs de basket sur ce terrain,

vu l'exposé des motifs EM 62-2013 d'avril 2013, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

REFUSE

par 11 non, 9 oui et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 140 000 F destiné à la construction d'un Agorespace sur l'emplacement du terrain de basket situé à l'arrière de la salle d'éducation physique de l'école du Pré-du-Camp.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 35.501 puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir le montant prévu de 140 000 F au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 35.331 « Amortissement des investissements » de 2014 à 2023.

SEE/FL- SF/PL 17.12.2013

C. Ullrich